

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cedric Quaden

Désignation de l'entreprise										SAS MTP SERVICES										Néant			*																																				
Adresse de l'entreprise										205 RUE RAY CHARLES										34000 MONTPELLIER																																							
Numéro SIRET *										84797192600021										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12									
																				Exercice N clos le										31122024										Exercice N-1 clos le										31122023									
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *							010										012																																							
			Autres *							014			210 500							016			210 500							210 500																													
	Immobilisations corporelles *										028			131 535							030			82 155							49 380							28 864																					
	Immobilisations financières * (1)										040			426 184							042			426 184							201 975																												
	Total I (5)										044			768 218							048			82 155							686 064							441 339																					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050			3 000							052			3 000							9 000																												
											Marchandises *										060										062																												
	Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																																						
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés*								068			4 149 766							070			162 376							3 987 390							587 460																					
											072			426 227							074			426 227							16 508																												
	Valeurs mobilières de placement										080										082																																						
	Disponibilités										084			840							086			840							107 401																												
	Charges constatées d'avance *										092			2 329							094			2 329							1 799																												
	Total II										096			4 582 161							098			162 376							4 419 785							722 168																					
	Total général (I+II)										110			5 350 379							112			244 530							5 105 849							1 163 508																					
PASSIF																				Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										Certifié conforme à l'original										120			50 000							1 000																												
	Ecart de réévaluation																				124																																						
	Réserve légale																				126			5 000							100																												
	Réserves réglementées*																				130																																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131										132			233 224							159 706																															
	Report à nouveau																				134			2 464							112 464																												
	Résultat de l'exercice																				136			983							127 418																												
	Subventions d'investissement																				137																																						
	Provisions réglementées																				140																																						
	Total I																				142			291 671							400 688																												
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges										Total II										154																																						
	Emprunts et dettes assimilées																				156			210 462							135 369																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164			25 072							6 881																												
	Fournisseurs et comptes rattachés										166			3 118 424							33 444																																						
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)							169			824 557							172			986 574							342 067																															
	Comptes courants d'associés																				173			431 108							211 363																												
	Autres dettes																				175			42 538							33 696																												
	Produits constatés d'avance																				174																																						
	Total III																				176			4 814 178							762 819																												
	Total général (I + II + III)																				180			5 105 849							1 163 508																												
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193										(4)	Dont dettes à plus d'un an							195			45 295																													
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197										(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *							182			274 368																													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199											Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *							184																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 105 848.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 134 459.53 Euros et dégageant un bénéfice de 982.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La direction a décidé de transmettre les branches complètes d'activité à chacune des filiales du groupe. Les opérations seront mises en place en 2025.

Pour faciliter la lecture des activités par secteur, les filiales ont refacturé les prestations réalisées. A contrario, la société mère a refacturé les charges affectables à chaque société fille.

Certifié conforme à l'original

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 10 5 00		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 2 8 2 8		5 0 1 6 0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 5 4 6		
TOTAL	8 1 3 7 5		5 0 1 6 0
Autres participations	1 9 8 4 6 5		2 2 4 2 0 9
Autres titres immobilisés	3 0 1 0		
Prêts, autres immobilisations financières	5 0 0		
TOTAL	2 0 1 9 7 5		2 2 4 2 0 9
TOTAL GENERAL	4 9 3 8 5 0		2 7 4 3 6 8

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 10 5 00	2 10 5 00
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 2 2 9 8 8	1 2 2 9 8 8
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 5 4 6	8 5 4 6
TOTAL			1 3 1 5 3 4	1 3 1 5 3 4
Autres participations			4 2 2 6 7 4	4 2 2 6 7 4
Autres titres immobilisés			3 0 1 0	3 0 1 0
Prêts, autres immobilisations financières			5 0 0	5 0 0
TOTAL			4 2 6 1 8 4	4 2 6 1 8 4
TOTAL GENERAL			7 6 8 2 1 8	7 6 8 2 1 8

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 5 5 3 4	2 8 3 6 2		7 3 8 9 5
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 9 7 7	1 2 8 3		8 2 5 9
TOTAL	5 2 5 1 0	2 9 6 4 4		8 2 1 5 5
TOTAL GENERAL	5 2 5 1 0	2 9 6 4 4		8 2 1 5 5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 8 3 6 2				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 2 8 3				
TOTAL	2 9 6 4 4				
TOTAL GENERAL	2 9 6 4 4				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 0 2 5 2	1 3 4 0 3 9	4 1 9 1 6		1 6 2 3 7 6
TOTAL	7 0 2 5 2	1 3 4 0 3 9	4 1 9 1 6		1 6 2 3 7 6
TOTAL GENERAL	7 0 2 5 2	1 3 4 0 3 9	4 1 9 1 6		1 6 2 3 7 6
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 3 4 0 3 9	4 1 9 1 6		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 1 7 1 2 4	4 1 7 1 2 4	
Autres immobilisations financières	5 0 0	5 0 0	
Clients douteux ou litigieux	3 2 8 0 0	3 2 8 0 0	
Autres créances clients	4 1 1 6 9 6 6	4 1 1 6 9 6 6	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 2 5 7 2 7	4 2 5 7 2 7	
Divers état et autres collectivités publiques	5 0 0	5 0 0	
Charges constatées d'avance	2 3 2 9	2 3 2 9	
TOTAL	4 9 9 5 9 4 5	4 9 9 5 9 4 5	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 1 4 8 7	8 1 4 8 7		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 1 3 5 6 2	6 8 2 6 7	4 5 2 9 5	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 1 1 8 4 2 4	3 1 1 8 4 2 4		
Personnel et comptes rattachés	8 5 8 1 1	8 5 8 1 1		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 5 7 9 4	4 5 7 9 4		
Impôts sur les bénéfices	2 5 2 4 3	2 5 2 4 3		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 2 4 5 5 7	8 2 4 5 5 7		
Autres impôts taxes et assimilés	5 1 6 8	5 1 6 8		
Groupe et associés	4 3 1 1 0 8	4 3 1 1 0 8		
Autres dettes	4 2 5 3 8	4 2 5 3 8		
TOTAL	4 7 7 3 6 9 3	4 7 2 8 3 9 8	4 5 2 9 5	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 0 1 6 0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 1 9 6 7			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1. 0000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS ACQUIS EN 2021	110 500			110 500	
FONDS ACQUIS EN 2022	100 000			100 000	
Total	210 500			210 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 0 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 0 6 7 1 1 8
Dettes fiscales et sociales	4 7 4 6 7
Total	3 1 1 4 9 8 7

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 3 2 9
Total	2 3 2 9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Propreté	1 142 967
Maintenance	22 587
Travaux	1 455 499
Refacturation charges aux filiales	2 513 407
Total	5 134 460

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

MTP SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros

Siège social :

205 Rue Ray Charles
34000 Montpellier

R.C.S. MONTPELLIER : 847 971 926

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 09 heures,

Les associés de la Société MTP SERVICES se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre contre décharge.

Monsieur Philippe TESTINO, préside la séance en qualité de Président de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 10 000 actions, soit plus des deux tiers des associés.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et affectation du résultat,
- Quitus au Président,

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Détermination de la rémunération du président et des directeurs généraux
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024** approuve ledit inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître **un bénéfice de 983 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 983 Euros, auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur pour 2 464 euros, pour former un résultat de 3 447 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour 3 447 Euros, le poste passant ainsi à 236 671 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée générale approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée générale précise que le mandat de président n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de 2024. Il en est de même pour le mandat de directeur général.

Aucune rémunération n'est prévue à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Philippe TESTINO,
Président, associé